



## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Département de Saône et Loire

<b>SÉANCE DU : 24 Avril 2014</b>	<b>Nombre de délégués :</b>	
<b>N° 2014-025</b>	<b>En exercice :</b>	<b>50</b>
<b>Convocation du : 16 Avril 2014</b>	<b>Présents ou représentés :</b>	<b>42</b>
<b>Affichage du : 25 Avril 2014</b>	<b>Absents :</b>	<b>2</b>

**Objet de la délibération : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offre**

L'an deux mille quatorze et le vingt-quatre du mois de avril à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie de Montceau-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Bernard GILOT, doyen de l'assemblée, délégué titulaire de la commune de Montcenis.

Étaient Présents, représentant les communes de :

Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (délégué suppléant)
LES BIZOTS	M Thierry MARMORAT M Jean Paul LUARD	X X			
BLANZY	M Jean Marc FRIZOT M André PAPILLON	X X			
CIRY LE NOBLE	Mme SAUNIER Renée M Jean François RIZET	X	X		Pouvoir à M RIZET
DIGOIN	M Yves BAYON Melle Marie-Agnès FORGEAT		X X		
GÉNELARD	M Jean François JAUNET M Philippe TRONCY	X	X		
MARIGNY	Mme Paulette ACKERMANN M Bernard MORIN	X	X		Pouvoir à Mme ACKERMANN
MONTCEAU LES MINES	M Michel FURNO Mme Catherine PIGUET	X X			
MONTCENIS	M Bernard GILOT M André PRUDHON		X X		
MONTCHANIN	M Joël DUBAND M Daniel LAUREAU	X X			
OUDRY	M Pascal LOPES DE LIMA M Jean Paul LAUPIN	X X			
PALINGES	M Bruno PICAHRD M Jean Louis TRAMOY	X X			
PARAY LE MONIAL	M André ACCARY M Gilles PERRETTE	X	X		Pouvoir à M PERRETTE
PERRECY LES FORGES	M Cyril DUTRATRE M Guillaume JACOB	X X			
POUILLOUX	M SOROKA Christian M Jean Paul MAZILLE	X	X		M Jimmy BOUDRY
SAINT AUBIN EN CHAROLLAIS	M Pascal MOREAU M Jean Paul BRÉTIGNY	X	X		M Hervé PRECHEUR
SAINT BERAÏN SOUS SANVIGNES	M Philippe DUBAND M Bernard VILLETTE	X X			
SAINT EUSÈBE	M Alain BALLOT M Henri CHECKO	X X			
SAINT LAURENT D'ANDENAY	M Rémy CAPA M Gilles TOUILLON	X X			
SAINT LEGER LES PARAY	M Laurent BOURGEON M Alain MATRAS	X X			
SAINT VALLIER	M Alain PHILIBERT M Richard TAICLET			X X	
SAINT VINCENT BRAGNY	M Sébastien DESCHAMPS M Jean Marc PESSIN		X X		M Roger BARBIER Mme Anne Marie TILLIER
SANVIGNES LES MINES	M Guy BOGUET M Jean Claude LAGRANGE	X	X		Pouvoir à M Guy BOGUET
TORCY	Mme Sylvie LECOEUR M René LEBEAU	X X			
VITRY EN CHAROLLAIS	M Daniel THERVILLE M Jean Yves GRILLET	X X			
VOLESVRES	M David PIERRE M Claude DUCROUX	X	X		

Secrétaire de séance : M Guillaume JACOB

.../...

L'article 22 du Code des Marchés Publics fixe, notamment, la composition des Commissions d'Appel d'Offres de la façon suivante :

*« ... 5° Lorsqu'il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte, le président de cet établissement ou de ce syndicat ou son représentant, président, et un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, élus, en son sein, par l'assemblée délibérante de l'établissement ou du syndicat. Toutefois, si ce nombre ne peut être atteint, la commission est composée au minimum d'un président et de deux membres élus par l'assemblée délibérante de l'établissement ou du syndicat ; ...*

*II. - Dans tous les cas énumérés ci-dessus, il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. Cette règle ne s'applique pas aux établissements publics de coopération intercommunale et aux syndicats mixtes dont l'organe délibérant comporte moins de cinq membres. Lorsqu'il s'agit d'un établissement public de santé ou d'un établissement public social ou médico-social, le remplacement du titulaire peut s'effectuer soit par un suppléant déterminé, soit par un suppléant choisi parmi l'ensemble des représentants suppléants.*

*III. - Pour les collectivités mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4° et 5° du I, l'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.*

*En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus... »*

La composition de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat comprend, outre le Président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Après appel à candidatures, Le Président dresse la liste des délégués candidats (titulaires et suppléants) pour être membres de la CAO.

La liste présentée par M le Président est ainsi composée :

Membres titulaires : M Gilles PERRETTE, M Jean Paul LUARD, M Michel FURNO, Mme Paulette ACKERMANN, M Guy BOUGUET.

Membres suppléants : Mme Catherine FIGUET, M Alain MATRAS, M Alain BALLOT, M Bruno PICHARD, M Guillaume JACOB.

Aucune autre liste ne s'est constituée pour la désignation des membres de la CAO.

Le scrutin se déroule dans les conditions définies par le CGCT.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants :	42
Majorité absolue :	22
Suffrages exprimés :	42
Blancs ou nuls :	0

La liste Présentée par M le Président a obtenu 42 voix.

La composition de la Commission d'Appel d'Offres est la suivante :

Président : Monsieur Jean Marc FRIZOT

Membres titulaires	Membres suppléants
M Gilles PERRETTE	Mme Catherine PIGUET
M Jean Paul LUARD	M Alain MATRAS
M Michel FURNO	M Alain BALLOT
Mme Paulette ACKERMANN	M Bruno PICHARD
M Guy BOGUET	M Guillaume JACOB

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,  
**Approuve** la composition de la Commission d'Appel d'Offre.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



**Certifié exécutoire** pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le : 05 mai 2014  
Publication le : 05 mai 2014

A Montceau-les-Mines le : 05 mai 2014  
Le Président,

